

GMB/-L.G.23.6.83
MINISTRE DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ELEVAGE

SECRETARIAT GENERAL A
L'AGRICULTURE ET A L'ELEVAGE

DIRECTION DES AFFAIRES
ADMINISTRATIVES ET FINANCIERES

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO
Travail - Démocratie

ORIGINAL

DECRET N° 83/1184 du 26/12/1983
/MAE/SGAE/DARF
du _____ portant titularisation et nomination des fonctionnaires stagiaires des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Techniques (Agriculture) au titre de l'année 1983.-

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU
GOUVERNEMENT,

VISAS :

Vu la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
Vu la loi n° 25/00 DU 13 Novembre 1980 portant amendement de l'article 47 de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
Vu la loi 15/62 du 3 Février 1962 portant statut général des fonctionnaires ;
Vu l'arrêté n° 2087/FP du 21 Juin 1958 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires ;
Vu le décret n° 60/90/FP du 3 Mars 1960 fixant le statut commun des cadres de la catégorie A des services Techniques ;
Vu le décret n° 62/130/MF du 9 Mai 1962 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires ;
Vu le décret n° 62/197/FP du 5 Juillet 1962 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créées par la loi 15/62 du 3 Février 1962 portant statut général des fonctionnaires ;
Vu le décret n° 62/198/FP du 5 Juillet 1962 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires ;
Vu le décret n° 63/81/FP du 26 Mars 1963 fixant les conditions dans lesquelles sont effectués les stages probatoires que doivent subir les fonctionnaires stagiaires notamment en ses articles 7 et 8 ;
Vu le décret n° 65/170/FP-DE du 25 Juin 1965 réglementant l'avancement des fonctionnaires ;
Vu le décret n° 74/470 du 31 Décembre 1974 abrogeant et remplaçant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5 Juillet 1962 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;
Vu le décret n° 79/154 du 4 Avril 1979 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
Vu le décret n° 80/644 du 28 Décembre 1980 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
Vu le Rectificatif n° 81/OI6 du 26/OI/81 au décret n° 80/644 du 28 Décembre 1980 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
Vu le décret n° 83/320 du 3 Mai 1983 portant nomination d'un Membre du Conseil des Ministres ;
Vu le décret n° 81/OI7 du 26/OI/81 relatif aux intérimaires des Membres du Gouvernement ;
Vu les procès-verbaux de la Commission Administrative Paritaire d'avancement en date du 23 Février 1983 ;

D.F.P.

D.C.B.

D.C.F.

DECRETE :

.../...

Article 1er.- Les Ingénieurs de Développement Rural stagiaires des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des services Techniques (Agriculture) dont les noms et Prénoms suivants sont titularisés et nommés à l'échelon ci-après au titre de l'année 1983 ACC = néant.

Au 1er échelon, indice 830

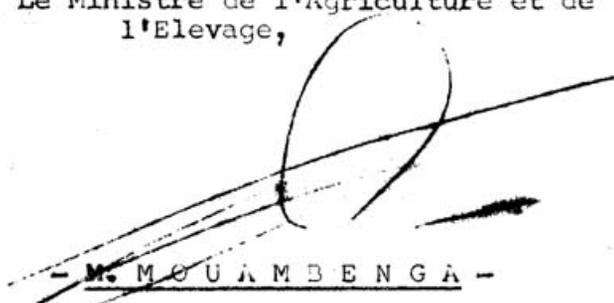
- MM.- ZOLABATANTOU Antoine, p.c du 26.4.83 (Brazzaville)
- SAVOU Simon Dieudonné, p.c du 23.4.83 (Brazzaville)
- DZALAMOU Jean-Bruno, p.c du 16.2.83 (Brazzaville)

Article 2.- Le présent décret qui prendra effet, à partir du point de vue de la solde que de l'ancienneté pour compter les dates ci-dessus indiquées, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

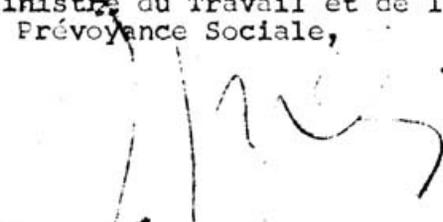
Brazzaville, le 26 Décembre 1983

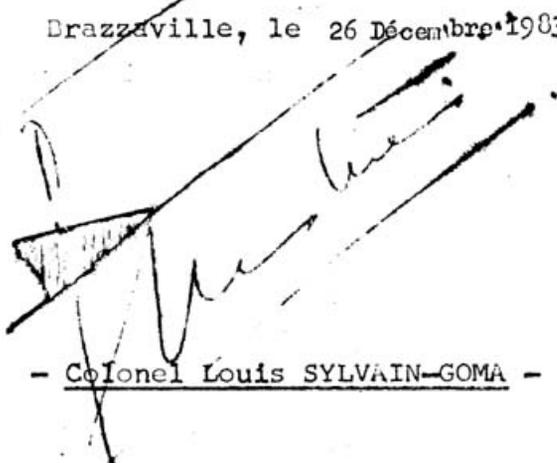
Par le Premier Ministre, Chef du
Gouvernement,

Le Ministre de l'Agriculture et de
l'Elevage,


- M. MOUAMBENGA -

Le Ministre du Travail et de la
Prévoyance Sociale,


- Bernard COMBO MATSIONA -


- Colonel Louis SYLVAIN-GOMA -

Le Ministre des Finances,


- Itihi-Ossetoumba LEKOUNDZOU -

APPLIATIONS :

- JORPC.....1
- SGCM/BC.....2
- DGFTP/DFP.....9
- D.G.B.....2
- D.C.F.....2
- MAE.....2
- SG AE.....2
- DAAF/Dos.....9
- DGRMA.....2
- Intéressés.....3